

Demande de défrichement

Au vu de ma demande, et pour préciser mes intentions, voici un explicatif détaillé du projet concernant les parcelles A 68, 69, 70 et 71 à Zonza.

Les parcelles sont actuellement inoccupées et inutilisables due à leur embroussaillage. Le but est de recréer une parcelle de prairie semée sur la partie ouverte et un parcours boisé sur la partie la plus fermée et la plus pentue.

Bien entendu, tous les frênes, chênes et châtaigniers seront conservés pour la ressource fourragère et l'ombre qu'ils peuvent fournir aux animaux (bovins). Certains arbres gênent la mécanisation du terrain et seront supprimés (aulnes, pins). D'autres empêchent la croissance des espèces forestières intéressantes. En effet, les frênes, les chênes et les châtaigniers sont étouffés par les pins qui acidifient le sol et empêchent l'entrée de luminosité (cf photographies). Je souhaiterais donc éclaircir une partie des pins de la partie basse de l'îlot (partie collée à la future prairie) pour favoriser la circulation des animaux et renforcer les espèces d'intérêt agronomique (frênes, chênes, châtaigniers). Il y aura donc un travail de dessouchage de ces arbres mais aussi un travail de gyrobroyage sur la quasi-totalité de la parcelle (voir document d'emprise) et un travail du sol suivi d'un semis sur la partie plaine. Une clôture périmétrale permettra la protection de la parcelle contre les nuisibles.

La zone est actuellement très « sale » et constitue un risque incendie, ce travail permettra non seulement de favoriser l'autonomie alimentaire de l'exploitation mais aussi de protéger les habitations à proximité d'éventuels départs d'incendies.

Le travail se fera en automne/hiver, pour ne pas perturber la faune mais aussi pour ne pas perturber la pousse des arbres au moyen d'un gyrobroyeur et d'une pelle mécanique pour le dessouchage. Le travail du sol et le semis se fera quant à lui au printemps.

Je reste disponible pour toute demande complémentaire et serais ravi de vous accueillir pour voir la parcelle ensemble et discuter de ses aménagements.

Bien cordialement,

Vincent Beretti